



**LA DETTE SOUVERAINE,
LES ODD ET LES RÉPONSES
SYNDICALES EN
TUNISIE**



Résumé du dossier d'information – décembre 2023¹

Tunisie : Les progrès démocratiques sont menacés et de nouvelles négociations reposant sur le dialogue social sont nécessaires pour éviter une crise sociale et économique.

¹ Ce résumé est issu d'un document de fond commandé par la CSI et réalisé par le professeur d'économie Mongi Boughzala.

TABLE DES MATIÈRES

QUELLE EST LA SITUATION DE LA DETTE ?	4
QUELLES SONT LES CAUSES DE LA DETTE ET SES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES ?	5
NÉCESSITÉ D'ÉVALUER LA STRUCTURE DES DÉPENSES PUBLIQUES PAR LE BIAS DU DIALOGUE SOCIAL	5
NÉCESSITÉ DE PRENDRE EN COMPTE LE COÛT DES SUBVENTIONS ET DE MINIMISER L'IMPACT SOCIAL EN ADOPTANT UNE APPROCHE UNIVERSELLE	6
PROGRÈS INSUFFISANTS EN MATIÈRE DE RÉFORME FISCALE ET D'AUGMENTATION DES RECETTES	6
QUEL EST L'EFFET DE LA DETTE SUR LES PRINCIPAUX ODD, EN TERMES D'EMPLOI DÉCENT, D'INÉGALITÉ, DE GENRE ET DE CLIMAT ?	8
QUELLES SONT LES OPTIONS POSSIBLES, ET QUE PEUVENT RECOMMANDER LES SYNDICATS ?	10
RÉFÉRENCES	12

QUELLE EST LA SITUATION DE LA DETTE ?

La Tunisie traverse actuellement une crise économique due à la dette qui a déjà terni les progrès démocratiques enregistrés depuis 2011 et qui fait planer la menace d'une agitation sociale plus générale. Cette crise requiert de toute urgence une solution de compromis à long terme qui reflète les aspirations de toutes les parties prenantes, et que seul peut offrir un dialogue social redynamisé impliquant les syndicats.

Suite à la révolution de 2011, l'économie a connu un fort ralentissement et le chômage s'est aggravé. Le déficit budgétaire et, par conséquent, la dette publique, ont augmenté rapidement en raison de plusieurs facteurs, à la fois externes et propres à la Tunisie. Depuis 2021, la dette publique dépasse 80 % du PIB, et s'élève bien au-delà de ce pourcentage si l'on prend en compte la dette garantie par l'État et la dette des entreprises publiques².

Les mauvaises performances économiques du pays et la récente instabilité politique ont entraîné une détérioration de ses finances publiques et de sa notation souveraine. Les négociations en vue d'un nouvel accord avec le FMI en octobre 2022 ont abouti à un accord technique préliminaire pour un

prêt de 1,9 milliard de dollars US, mais celui-ci n'a pas été confirmé par le conseil d'administration du FMI. À la fin de l'année 2023, la situation était toujours confuse, et la Tunisie se trouve dans l'incapacité d'accéder à d'autres sources multilatérales et bilatérales pour répondre à ses besoins de financement.

La crise a déjà visiblement affecté le niveau de vie de la plupart des Tunisiens et Tunisiennes, en particulier les travailleurs, ainsi que la qualité des services publics auxquels ils ont accès. De façon plus générale, la crise limite les chances d'atteindre les ODD et demeure une menace sérieuse pour l'emploi, le niveau de vie, la justice sociale et l'environnement. Un changement de cap s'impose, étant donné que les gouvernements qui se sont succédé au cours de la dernière décennie auraient pu agir plus tôt et à moindres frais.

L'objectif de ce document est d'explorer les scénarios et les options possibles face à l'augmentation de la dette dans ce contexte difficile, en soulignant plus particulièrement l'incidence qu'elle peut avoir sur les ODD et en attirant l'attention sur le rôle que joue l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) pour élaborer les programmes de réforme nécessaires et renforcer le dialogue social tripartite entre le gouvernement, l'UGTT et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA).

² Fonds monétaire international, « Tunisia: 2021 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Tunisia », 26 février 2021

QUELLES SONT LES CAUSES DE LA DETTE ET SES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES ?

Le cas de la Tunisie n'est pas isolé : de nombreux pays à différents niveaux de revenu et de développement, parmi lesquels d'autres pays de la région MENA tels que l'Égypte et la Jordanie, se trouvent actuellement dans une situation comparable. Comme ailleurs, la crise de la dette tunisienne est largement due à une série de facteurs planétaires, notamment la dynamique des prix mondiaux et des taux d'intérêt, que la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine n'ont fait qu'aggraver.

En Tunisie, cependant, la dette a évolué sous l'effet de facteurs spécifiques, à savoir la hausse rapide des dépenses publiques au cours de la période qui a suivi la révolution, la nécessité de faire face au coût croissant des subventions de manière juste, et l'absence de progrès en matière de réforme fiscale et d'augmentation des recettes.

NÉCESSITÉ D'ÉVALUER LA STRUCTURE DES DÉPENSES PUBLIQUES PAR LE BIAIS DU DIALOGUE SOCIAL

Les dépenses publiques consacrées aux salaires ont connu une croissance significative, dans la mesure où elles ont quasiment triplé entre 2010 et 2021, passant de 6,8 milliards à 20,2 milliards de dinars tunisiens. En 2019, les salaires représentaient plus de la moitié des dépenses publiques, contre 41 % en 2010. Il s'agit d'une charge importante, qui résulte à la fois de recrutements massifs, qui ont eu lieu principalement

entre 2011 et 2015, et de l'augmentation des salaires. Pratiquement 150.000 employés supplémentaires ont été recrutés, la plupart étant non qualifiés et sans rapport avec les besoins réels en personnel (ils n'avaient pas été au chômage auparavant). D'autres recrutements ont ensuite été effectués dans les secteurs de l'éducation et de la santé puis, en plus grand nombre, dans l'armée et le ministère de l'Intérieur. Au total, le nombre de fonctionnaires a augmenté de près de 50 %, passant de 420.000 en 2010 à 640.000 en 2020. Toutefois, compte tenu du niveau de chômage et du manque d'opportunités d'emploi dans le secteur privé, il n'est actuellement pas question de licencier du personnel pour réduire ce nombre.

En ce qui concerne les hausses de salaire, contrairement à ce que pense le FMI³, les fonctionnaires ne sont pas excessivement bien payés, et il n'y a pas de raison d'aligner leur rémunération sur celle des travailleurs du secteur privé, qui travaillent souvent dans des conditions précaires, qui sont mal payés et insuffisamment protégés. Globalement, en Tunisie, les salaires du secteur privé sont faibles, et il serait plus juste de chercher à les augmenter et à les amener au niveau des salaires du secteur public, plutôt que l'inverse. L'objectif premier du développement économique devrait être d'assurer des salaires décents pour tous et toutes, bien entendu dans les limites du possible, tout en accroissant la productivité. C'est le point de vue de l'UGTT et de l'UTICA, du moins en principe.

Quant à l'amélioration des performances des fonctionnaires, et plus généralement de l'efficacité de l'administration publique, il

³ Fonds monétaire international, « Tunisia: 2021 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Tunisia », 26 février 2021

est important de procéder au plus vite à une véritable réforme de la fonction publique, selon les principes de la bonne gouvernance et de la valorisation des efforts et des compétences. À cet égard, l'UGTT souhaite vivement que cette réforme soit menée dans le cadre du dialogue social.

NÉCESSITÉ DE PRENDRE EN COMPTE LE COÛT DES SUBVENTIONS ET DE MINIMISER L'IMPACT SOCIAL EN ADOPTANT UNE APPROCHE UNIVERSELLE

Les subventions et les transferts sont la deuxième cause principale du déficit budgétaire et de la dette, leur part dans les dépenses publiques totales étant passée de 15 % en 2010 à 24 % en 2019. Entre 2010 et 2020, les subventions alimentaires ont triplé, en grande partie du fait des variations du taux de change et des prix mondiaux, surtout dans les secteurs de l'énergie, des céréales et des huiles végétales. Les subventions énergétiques sont passées de 2,6 % à 5,3 % du PIB en 2021-2022 à cause de la hausse des cours mondiaux.

Les subventions et les transferts sociaux contribuent certes à creuser le déficit budgétaire, mais ils jouent un rôle important dans la protection du pouvoir d'achat des citoyens, même s'ils ne constituent pas un programme de protection universelle. Les autorités tunisiennes et les institutions financières internationales (IFI)⁴ ont recommandé à maintes reprises de renforcer les programmes de protection sociale et d'assistance sociale, perçus comme les instruments essentiels de la lutte contre la pauvreté et l'inégalité, en particulier le programme de soins de santé gratuits et le programme national d'aide aux familles nécessiteuses (PNAFN). Ce dernier propose une aide en espèces aux personnes éligibles.

Depuis 2011, le nombre de familles bénéficiaires est passé de 132.000 à 254.000 et, plus récemment, à 320.000, avec l'aide et les encouragements de la Banque mondiale. Dans le même temps, les IFI ont déclaré que les subventions allouées à l'énergie et l'alimentation étaient inefficaces et inéquitables en Tunisie et elles ont appelé à la réforme.

Bien que tous les partenaires reconnaissent qu'il est indispensable de résoudre le problème du coût élevé des subventions, il existe de nettes divergences quant au principe et aux priorités de la réforme. Les syndicats rejettent certains éléments importants de l'approche des IFI, notamment le remplacement des subventions par des paiements très ciblés. Ils soulignent que les effets de la suppression des subventions (sans aucune contre-mesure d'atténuation) se répercuteraient sur tous les Tunisiens et fragiliserait la cohésion sociale à un moment difficile. Ils notent en outre les failles persistantes dans les tentatives de ciblage, ainsi que le risque de « ghettoïsation » des pauvres. Les syndicats préconisent des mesures compensatoires, mises en œuvre de façon plus progressive en établissant un lien entre le retrait des subventions et l'évolution des salaires. Ils recommandent également, dans un premier temps, de donner la priorité aux subventions énergétiques versées aux entreprises plutôt qu'aux réductions des dépenses sociales et, à moyen terme, de mettre en place un système harmonisé de protection sociale universelle compatible avec les moyens du pays.

PROGRÈS INSUFFISANTS EN MATIÈRE DE RÉFORME FISCALE ET D'AUGMENTATION DES RECETTES

De nombreuses analyses sur la dette souveraine de la Tunisie⁵ soulignent qu'il est important d'augmenter les recettes propres de l'État, ce qui favoriserait la justice fiscale et la

⁴ Banque mondiale, « Tunisie – Diagnostic Systématique Pays : Restaurer la confiance et répondre aux aspirations des citoyens pour une Tunisie plus prospère et inclusive », 10 novembre 2022 ; et Fonds monétaire international, « Tunisia: 2021 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Tunisia », 26 février 2021

⁵ Banque mondiale, « Tunisie – Diagnostic Systématique Pays : Restaurer la confiance et répondre aux aspirations des citoyens pour une Tunisie plus prospère et inclusive », 10 novembre 2022 ; et Fonds monétaire international, « Tunisia: 2021 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Tunisia », 26 février 2021 ; et OCDE « Études économiques de l'OCDE : Tunisie 2022 », 4 avril 2022

modernisation de l'administration fiscale, tout en permettant de réduire le déficit budgétaire et la dette et de libérer davantage de ressources pour l'investissement public et le développement du pays. Le potentiel à cet égard est considérable.

Le gouvernement a annoncé un programme de réformes visant à assurer une plus grande justice fiscale, à simplifier le système d'imposition, à élargir l'assiette fiscale et à généraliser sa numérisation, sans alourdir la charge des entreprises formelles qui appliquent la loi. Toutefois, le principal défi réside dans la mise en œuvre et la faible capacité des autorités fiscales à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales sous toutes leurs formes. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont limités ; selon les données du ministère des Finances, entre 2019 et 2022, les recettes fiscales ont augmenté, mais dans une proportion inférieure à l'inflation. Pour garantir des progrès permanents, les autorités fiscales doivent renforcer leur capacité à surmonter plusieurs conflits d'intérêt bien connus résultant de divers facteurs :

- Les conflits d'intérêt proviennent avant tout de l'administration elle-même. Il y a certainement des éléments au sein de l'administration fiscale qui préfèrent maintenir les mêmes méthodes et le statu quo, parce qu'ils ne sont pas prêts à faire les efforts nécessaires au changement et/ou parce qu'ils profitent de l'opacité dominante et de la faiblesse des contrôles. Il existe indéniablement un niveau de corruption dans cet environnement.
- La difficulté vient aussi principalement du fait que plusieurs catégories de contribuables parviennent à se soustraire à l'impôt par divers moyens, notamment en s'organisant en fédérations, associations ou syndicats, tels que les médecins, les avocats ou les entrepreneurs, afin de revendiquer ou de conserver des privilèges. D'autres, comme

les chefs d'entreprise, invoqueront une perte de compétitivité et le risque d'être contraints à la faillite dès l'annonce d'une nouvelle mesure fiscale susceptible de nuire à leurs intérêts, pour pousser le gouvernement à y renoncer.

- Dans le secteur informel, les entreprises ne ménagent pas leurs efforts pour rester invisibles aux yeux des autorités fiscales. Il existe plusieurs catégories d'entreprises informelles, à différents degrés d'informalité, mais même certaines entreprises formelles enregistrées pratiquent des formes d'informalité et d'évasion fiscale. Environ 100.000 entreprises qui gagnent des revenus très confortables ne paient presque pas d'impôt sur le revenu et ne facturent pas de TVA⁶. De surcroît, des centaines de milliers d'entreprises au « régime forfaitaire » ne versent qu'un montant fixe peu élevé aux autorités fiscales, alors qu'elles génèrent des revenus substantiels. Le gouvernement a pris des mesures pour remédier à ce problème et élargir l'assiette fiscale, mais les résultats, en termes de collecte de l'impôt, resteront probablement modestes. L'avenir nous dira si l'amélioration de 2022 s'inscrit dans la durée ou non.

Malgré les efforts déployés, l'administration fiscale actuelle n'est pas encore en mesure de taxer tout le monde de la même manière, en raison de l'insuffisance de ses ressources et de la complexité du système fiscal, ainsi que des obstacles importants qu'elle doit surmonter. Elle manque de ressources humaines et matérielles. Il faut non seulement plus de personnel et d'équipements (ordinateurs, moyens de transport, etc.), mais aussi des investissements dans les biens immatériels, notamment la formation, les systèmes d'information et la numérisation, pour moderniser l'ensemble du système.

⁶ Boughzala, Mongi, « L'emploi informel en Tunisie », PNUD 2023, rapport non publié.

QUEL EST L'EFFET DE LA DETTE SUR LES PRINCIPAUX ODD, EN TERMES D'EMPLOI DÉCENT, D'INÉGALITÉ, DE GENRE ET DE CLIMAT ?



ODD 1 : Éliminer la pauvreté. Si l'efficacité économique des différentes politiques menées depuis 2011 fait

débat – recrutement dans le secteur public, augmentation des salaires, subventions aux biens de consommation et à l'énergie, transferts en espèces aux familles dans le besoin –, du point de vue de la lutte contre la pauvreté, les inégalités et la faim, ces interventions ont incontestablement amélioré le pouvoir d'achat des ménages pauvres et modestes, et permis aux plus démunis d'échapper à la faim et à l'extrême pauvreté.

Elles ont également contribué à réduire les inégalités interrégionales, les bénéficiaires de l'aide sociale étant plus concentrés dans les régions les plus défavorisées de l'ouest du pays et dans les zones rurales. Les données comparatives des enquêtes nationales sur la consommation et le budget des ménages en Tunisie, menées en 2010, 2015 et 2021, confirment que la pauvreté et les inégalités ont diminué entre 2010 et 2015 (et entre 2000 et 2010), mais notent qu'un léger renversement de tendance s'est produit entre 2015 et 2021. Cela s'explique par la baisse des revenus réels de la classe moyenne et par la vulnérabilité accrue suite à la COVID-19. Les estimations de la Banque mondiale montrent que la pauvreté a continué de diminuer, même entre 2015 et 2019. Par conséquent, l'augmentation

de la pauvreté entre 2015 et 2021 (de 15,2 % à 16,6 %) peut être essentiellement considérée comme un effet de la pandémie. Cependant, l'extrême pauvreté a été maintenue à 2,9 %, grâce à l'aide allouée aux familles les plus pauvres. Bien que la proportion de personnes souffrant de la faim soit faible, la vulnérabilité reste élevée, et s'est même aggravée. Un quart de la population frôle la pauvreté ou risque de tomber sous le seuil de pauvreté. Ces résultats signifient que si l'aide et les subventions étaient supprimées, la pauvreté et les inégalités augmenteraient fortement. La pauvreté atteindrait presque 22 %.



ODD 8 : Travail décent et emploi. Le marché du travail tunisien se caractérise depuis longtemps par des déséquilibres quantitatifs et qualitatifs

persistants entre l'offre et la demande de travail. Ce déséquilibre se manifeste principalement sous trois formes : un taux de chômage élevé, une inadéquation entre les qualifications exigées par les employeurs et celles que fournit le système d'éducation et de formation, et des difficultés d'accès au marché du travail pour les jeunes et les femmes. Ces déséquilibres sont liés i) au niveau et à la structure de l'offre de travail, et donc au système d'éducation et de formation, ii) au niveau et à la structure de la demande de travail et au type d'entreprises existant en Tunisie.

Le chômage a toujours été élevé dans le pays et la principale demande des jeunes pendant la révolution était l'accès à un emploi décent. Or, le chômage a augmenté depuis 2011, passant

d'environ 13 % à près de 15 % aujourd'hui. Le chômage touche les jeunes, les diplômés et les femmes. Plus des deux tiers des chômeurs ont moins de 30 ans, et 85 % ont moins de 35 ans. Chez les personnes qui travaillent, plus de 70 % des jeunes de 15 à 29 ans occupent des emplois peu qualifiés⁷ (enquêtes trimestrielles sur la population et l'emploi de l'INS, enquête ETVA de l'OIT). De nombreuses femmes, même celles qui ont le niveau d'éducation le plus élevé, quittent le marché du travail face à la difficulté de trouver un emploi décent. Les femmes sont également moins bien payées que les hommes, et sont confrontées au risque de harcèlement.

L'économie ne crée pas suffisamment d'emplois, même en période d'expansion rapide, et les emplois disponibles ne correspondent pas à la formation et aux attentes des jeunes. La plupart des emplois créés dans le secteur privé sont peu productifs, peu qualifiés, mal rémunérés et souvent informels. Selon l'INS, presque la moitié des emplois créés sont informels. L'absence de demande de main-d'œuvre qualifiée crée un décalage entre les aptitudes demandées par les entreprises et les compétences qu'offrent le système éducatif et les jeunes demandeurs d'emploi. Après des recrutements massifs dans le secteur public entre 2011 et 2015, les recrutements ont quasiment cessé en raison de la politique menée pour limiter la masse salariale dans le secteur public.

La plupart des employés, parmi les jeunes et les jeunes adultes, y compris une bonne partie de ceux qui ont un emploi formel, ne bénéficient pas de toutes les conditions d'un travail décent. La sécurité sur le lieu de travail n'est pas assurée, les perspectives et opportunités de formation et d'épanouissement sur le lieu de travail sont limitées et, dans le secteur privé, la possibilité de s'organiser est restreinte dans la pratique, même si elle est garantie par la loi.

En résumé, l'économie, et le secteur privé plus particulièrement, ne créent pas suffisamment d'emplois pour répondre aux attentes des jeunes, surtout les diplômés universitaires, et placent les femmes devant des défis supplémentaires qui les contraignent à quitter le marché du travail.

Depuis 2011, les autorités n'ont pas pris de mesures pour orienter le pays vers des activités plus productives et à forte intensité de main-d'œuvre qualifiée. L'État n'a pas fait assez pour améliorer la situation compte tenu des problèmes de finances publiques, alors que les solutions exigent des investissements privés et publics substantiels, ainsi qu'une réforme en profondeur du système d'éducation et de formation. Les programmes traditionnels de politique active du marché du travail visant à promouvoir l'emploi des jeunes ont eu des effets positifs limités. Plus précisément, l'évolution vers un secteur privé plus moderne et plus efficace et l'harmonisation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre et de compétences ont été négligées. Ce changement stratégique nécessite une prise en main visionnaire et une collaboration entre l'État, les travailleurs, les investisseurs privés et le secteur de l'éducation, de la formation et de la recherche. Le dialogue et la coordination entre toutes les parties prenantes sont essentiels pour créer un climat propice au développement. L'UGTT s'inscrit dans cette logique, tout comme l'UTICA.



ODD 13 : Environnement et changement climatique. L'accès à l'eau est une préoccupation majeure en Tunisie, et des progrès notables ont été

réalisés au cours des dernières décennies en matière de mobilisation et de distribution de l'eau, d'assainissement et de recyclage des eaux usées. Presque tout le pays bénéficie de l'accès à l'électrification. En revanche, la

⁷ Institut national de la statistique, Tunisie ; Organisation internationale du travail, enquête sur la transition de l'école au travail.

décarbonisation peine à progresser, ayant à peine augmenté depuis 2016. La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité était inférieure à 4 % en 2021, malgré l'objectif de la porter à 12 % avant 2022 et à 30 % d'ici 2030. Les retards pris dans le développement des énergies vertes et de l'économie verte, de même que dans l'accès

à l'eau et la qualité de l'eau, sont directement liés au problème de la dette, car ces objectifs requièrent des efforts et des investissements publics considérables. Comme indiqué précédemment, la capacité d'investissement de l'État ne permet pas de réaliser de tels investissements du fait de la politique budgétaire actuelle et de la dette publique.

QUELLES SONT LES OPTIONS POSSIBLES, ET QUE PEUVENT RECOMMANDER LES SYNDICATS ?

La Tunisie est confrontée à l'instabilité politique et sociale, avec le risque de sombrer dans une situation financière critique et une crise de la balance des paiements. Un des enjeux majeurs consiste à gérer l'indignation sociale provoquée par les réformes nécessaires à la maîtrise de la dette. Il est largement admis, y compris du côté du FMI et de la Banque mondiale, que la solution réside dans le dialogue social et la participation des parties prenantes à l'élaboration de ces réformes. L'identification d'un scénario conciliant les différents points de vue et les impératifs de stabilisation et de croissance pourrait faciliter le dialogue. Néanmoins, dans tous les cas, la maîtrise de la dette devra s'appuyer sur une combinaison de mesures destinées à modifier le volume et la structure des dépenses, à augmenter les recettes fiscales et à accélérer la croissance – ce qui portera inévitablement préjudice à certains intérêts et suscitera des oppositions.

Le FMI a réalisé et publié des analyses de viabilité de la dette (AVD) pour

la Tunisie⁸, ce qui a donné lieu à plusieurs scénarios et permis d'examiner les variations et les chocs possibles. Le FMI insiste constamment sur la nécessité de restructurer les dépenses, d'accroître les recettes pour réduire le déficit et la dette, et de réorienter les ressources vers la croissance et des dépenses sociales plus équitables (en particulier dans l'éducation et la santé). En dépit de ce discours, dans la pratique, les conditionnalités imposées par le FMI portent avant tout sur la stabilisation financière et la réduction de la dette, et non sur la croissance. Dans tous ses scénarios pour la Tunisie, le FMI prévoit un taux de croissance inférieur ou égal à 3 % et propose principalement d'augmenter les recettes, de réduire la masse salariale et de remplacer les subventions par des transferts en espèces aux plus pauvres. Sans étudier d'autres alternatives, la principale conclusion est que, si l'État ne met pas rapidement en œuvre les réformes préconisées par le FMI, le pays se dirigera vers une détresse financière aiguë et un défaut de paiement.

Toutefois, le scénario de réforme du FMI n'est ni le seul possible ni le plus approprié. Il convient en effet d'accorder plus d'attention

⁸ Fonds monétaire international, « Tunisia: 2021 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Tunisia », 26 février 2021

et de place à la croissance, en gardant à l'esprit que d'autres personnes⁹ ont recommandé des programmes en ce sens. L'accélération des investissements publics et privés est indispensable pour surmonter la crise, diminuer la dette et s'engager sur la voie d'une croissance durable et inclusive. Ainsi, les syndicats peuvent plaider en faveur d'alternatives à l'approche du FMI, afin de concilier les impératifs de réduction de la dette et d'accélération de la croissance. Les travaux menés pour l'UGTT¹⁰ ont montré qu'une meilleure approche consisterait à agir de manière plus dynamique sur les revenus et les investissements pour assurer une croissance rapide et une baisse du déficit primaire. Dans le cadre de ce scénario, les salaires pourraient évoluer plus lentement que l'inflation, dans un premier temps, puis augmenter en termes réels après environ trois ans. Il en résulte qu'en plus de la croissance, le taux d'endettement pourrait diminuer assez rapidement, c'est-à-dire de 80 % à 62 %. Parallèlement, le déficit budgétaire serait ramené en dessous de 4 %.

Le pays pourrait alors dégager des ressources pour les services sociaux, la protection de l'environnement, la réduction de la pauvreté et des inégalités, la promotion de la recherche et

du progrès technique, et les autres ODD. Ce plan pourrait redonner de l'espoir et favoriser la paix sociale. Cependant, ce scénario ne sera crédible que si les principaux acteurs y adhèrent et s'engagent à le mettre en œuvre. Un dialogue social efficace et soutenu est indispensable à toutes les étapes. L'UGTT est prête à y participer pleinement. L'UTICA et d'autres organisations de la société civile, ainsi que les IFI et la communauté internationale au sens large, sont d'autres acteurs fondamentaux. Mais il apparaît clairement que ce sont les autorités politiques qui doivent mener ces processus – principalement le gouvernement et la présidence.

En cas de désaccord ou d'action insuffisante, de tension sociale persistante et d'échéances financières sur la dette extérieure et d'autres dettes importantes, comme celles des entreprises publiques, la Tunisie pourrait se trouver dans l'incapacité de payer ses créanciers à brève échéance, ce qui l'obligerait à demander le rééchelonnement de sa dette. Or, les expériences de rééchelonnement de la dette à travers le monde montrent à quel point ce processus est coûteux pour l'État et pour le pays en termes de production, d'emploi et d'aggravation de la pauvreté.

⁹ Elbadawi, Ibrahim and Diwan, Ishac, « Embarking on a Path of Renewal MENA Commission on Stabilization and Growth », ERF Research Report No. 43 FDL Policy Note No. 2, octobre 2022

¹⁰ Boughzala, Mongi, « L'emploi informel en Tunisie », PNUD 2023, rapport non publié

RÉFÉRENCES

Banque mondiale (2022), « Tunisie – Diagnostic Systématique Pays : Restaurer la confiance et répondre aux aspirations des citoyens pour une Tunisie plus prospère et inclusive »

Boughzala, Mongi (2023), « L'emploi informel en Tunisie », PNUD 2023, rapport non publié

ERF (2022), « Embarking on a Path of Renewal MENA Commission on Stabilization and Growth », ERF Research Report No. 43 FDL Policy Note No. 2 | octobre 2022, Economic Research Forum (ERF) et Finance for Development Lab (FDL)

FMI (2021), « Tunisia: 2021 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Tunisia »

Ministère des Finances de Tunisie (MF) (2021), « Dette : principaux indicateurs »

OCDE (2022), « Études économiques de l'OCDE : Tunisie 2022 »

CSI
Confédération syndicale internationale

info@ituc-csi.org

www.ituc-csi.org

Téléphone: +32 (0)2 224 02 11

Boulevard du Jardin Botanique, 20
1000 Bruxelles - Belgique

Éditeur légalement responsable:
Luc Triangle, secrétaire général

